

ACCORD SUR LA QVT ET LE BIEN ETRE AU TRAVAIL (QVT) AU SEIN DU GROUPE THALES

THEMES	SUJETS	MESURES	DECLINAISONS	ARTICLES
Assurer une bonne conciliation des différents temps de vie/Droit à la déconnexion	Développer une démarche globale d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle	Favoriser un bon usage des outils numériques et droit à la déconnexion	Sauf situation particulière convenue à l'avance, un salarié ne peut être destinataire d'une sollicitation professionnelle qu'elle qu'en soit la forme (téléphone, messagerie, réseaux divers) en dehors de son temps de travail ou d'astreinte	Titre 3.1.a
			Quelle qu'en soit leur nature, les périodes de repos (quotidien et hebdomadaire, RTT individuel ou collectif), de congés (payés, conventionnels ou exceptionnels) ou de tout autre période de suspension du contrat de travail devront être respectées par l'ensemble des salariés, quel que soit leur niveau de responsabilité	
			Le droit à la déconnexion s'exerce : - tant à l'égard de son manager qu'à l'égard de ses collègues. - quel que soit l'environnement digital auquel le salarié se connecte dans un cadre professionnel : réseau et applications internes Thales ou réseaux ou bases externes proposés par des clients dans le cadre d'activités de support ou maintenance.	
		Formation des managers/sensibilisation des salariés	La sensibilisation et la formation des acteurs doivent être privilégiées pour les informer des risques, des enjeux et des bonnes pratiques liées à l'utilisation des outils numériques	Titre3.1.c
			Une formation sur le droit à la déconnexion, les enjeux et les leviers de la QVT est obligatoire pour tous les managers dans le cadre du parcours « Passeport Management ».une formation d'une journée sera dispensée afin de prendre en compte : - le cadre juridique applicable, - l'importance des mesures de prévention - le droit à la déconnexion (contours, bonnes pratiques, exemplarité)	
Des actions de sensibilisation et d'information pour les salariés sur une utilisation appropriée des outils numériques seront menées au sein des établissements des sociétés du Groupe				
Chaque année, à l'occasion de la semaine QVT, une action de sensibilisation accessible à tous les salariés au bon usage des outils numériques et au droit à la déconnexion, sera organisée par les établissements/sociétés				
L'encadrement de l'attribution des outils numériques		Lors de la mise à disposition de ces outils nomades doit s'accompagner d'une véritable vigilance de la part de l'employeur et de la part de chaque utilisateur afin de s'assurer que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale est respecté.	Titre 3.1.d	
		Lors de la mise à disposition du PC mobile ainsi que du téléphone mobile tout nouvel utilisateur recevra de manière automatique un rappel des bonnes		
Les dispositifs de régulation en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé et de la vie personnelle et familiale		Choisir le moyen de communication le plus adapté : opportunité de privilégier l'échange oral, l'échange téléphonique, l'organisation d'une réunion physique ou de visioconférences selon la nature des sujets traités et leur durée:	Titre 3.1.e	
		<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de consulter sa messagerie pendant une réunion. - Rédiger des mails court et précis pour faciliter leur traitement par les destinataires - Identifier avec pertinence la liste des destinataires et le nombre des personnes en copie. - Utiliser la fonction « répondre à tous » avec modération, s'interroger sur son opportunité. - Utiliser les fonctions d'envoi différé des mails pour qu'ils parviennent au destinataire pendant les horaires d'ouverture de l'établissement. 		